

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°13/2022**

Date convocation : 14.03.2022
Nombre de conseillers
En exercice : 14

Présents : 9
Votants : 11

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de Salinelles, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marc LARROQUE, Maire.

Présents :

Mesdames : Line GAL Adjoint - Véronique GALI - Agnès VRINAT JEANNEAU

Messieurs : Marc LARROQUE, Maire - Gérard CAFFORT- Martinho DE PASSOS - Thierry FERRAND - Patrick LOISEL - Norbert RIEUSSET Adjoint.

Procuration (s) : Régis COMBERNOUX à Marc LARROQUE, Paul MARTIN à Patrick LOISEL

Absentes : Florise PADER – Véronique FONTENEAU – Olivier MORICEAU

Secrétaire de séance : Agnès VRINAT JEANNEAU

Objet : Budget Primitif 2022 – Budget annexe du service EAU et ASSAINISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2, relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

Vu l'instruction M49 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 01 janvier 2017 ;

Vu la délibération n°10/2022, prise en séance tenante, portant approbation du compte de gestion 2021 du service eau et assainissement,

Vu la délibération n°11/2021, prise en séance tenante, portant approbation du compte administratif 2021 du service eau et assainissement,

Vu la délibération n°12/2021, prise en séance tenante, portant affectation du résultat pour l'exercice 2021 du service eau et assainissement, issu du compte administratif 2021,

Vu l'état des restes à réaliser du budget du service eau et assainissement arrêté au 10 janvier 2022,

Vu la délibération n°28/2021 du 7 décembre 2021, sur l'ouverture anticipée des crédits d'investissement du budget annexe du service eau et assainissement,

Vu le projet de budget primitif 2022 du service eau et assainissement,

Le rapporteur propose au Conseil municipal d'approuver, par chapitre, le budget primitif 2022, arrêté en équilibre comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

<i>Chap.</i>	<i>LIBELLE</i>	<i>Budget 2022</i>	<i>Chap.</i>	<i>LIBELLE</i>	<i>Budget 2022</i>
001.	Déficit d'investissement reporté		001.	Excédent d'investissement reporté	8 303,18
020.	Dépenses imprévues	6 000,00	021.	Virement de la section d'exploitation	54 442,30

040.	Opérations ordre transfert entre sections	11 780,00	10.	Dotation	
16.	Emprunts et dettes assimilées	10 400,00	13.	Subventions d'investissement	63 435,15
21.	Immobilisation corporelle	117 476,63	16.	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20.	Immobilisations incorporelles	7 500,00	040.	Opération ordre transfert entre section	26 150,00
	TOTAL - INVESTISSEMENT DEPENSES	153 156,63		TOTAL - INVESTISSEMENT RECETTES	153 156,63

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Chap.	LIBELLES	Budget 2022	Chap.	LIBELLES	Budget 2022
002.	Déficit d'exploitation reporté	0,00	002.	Excédent d'exploitation reporté	72 563,30
022.	Dépenses imprévues	0,00	70.	Ventes produits fabriqués, prestations	93 780,00
023.	Virement à la section d'investissement	54 442,30	74.	Subvention exploitation	0,00
011.	Charges à caractère général	67 900,00	75.	Autres produits de gestion courante	669,00
012.	Charges de personnels, frais assimilés	23 000,00	042.	Opérations ordre transfert entre sections	11 780,00
65.	Autres charges de gestion courante	2 000,00	77.	Produits exceptionnel	0,00
66.	Charges financières	2 800,00			
67.	Charges exceptionnelles	500,00			
68.	Dotations aux provisions et dépréciation	2 000,00			
042.	Opération ordre transfert entre section	26 150,00			
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	178 792,30		TOTAL RECETTE FONCTIONNEMENT	178 792,30

Le conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'ADOPTER le budget primitif 2022 du service eau et assainissement, avec reprise des résultats de l'année 2021, au vu du compte administratif et du compte de gestion 2021 et de la délibération d'affectation du résultat votée lors de la même séance, lequel budget s'équilibre en dépenses et en recettes comme présenté précédemment.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à passer toutes les écritures nécessaires à la réalisation du budget primitif du service eau et assainissement.

Adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Marc LARROQUE

